

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. MODIFICATION. DÉCISION

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Absent(s) :

M Apoux, Mme Vaccaro

Secrétaire de séance : M Stephen Apoux.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 septembre 2021
Rendue exécutoire le : 1 octobre 2021
Publiée le : 1 octobre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2021

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. MODIFICATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

En vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Vu la délibération DG20_142 du Conseil Municipal du 4 novembre 2020, portant modification de la désignation des membres à la commission consultative des services publics locaux.

Considérant la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentante suppléante au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune.

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la désignation de Monsieur Nicolas Deau en qualité de représentant suppléant.

Adopte la nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune :

Monsieur le Maire, Président de droit	Représentant du Maire
M. Stéphane Delpeyrat	M. Jean-Luc Trichard
Titulaires	Suppléants
M. Bernard Cases	M. Francis Royer
M. Kévin Roscop	M. François Grémy
M. Pascal Tartary	M. Bruno Cristofoli
Mme Juliette Feytout-Perez	M. Nicolas Deau
Mme Vanessa Vaccaro	Mme Hakima Courrèges

Désigne Monsieur ou Madame Président(e) de l'Association sportive de Saint-Médard-en-Jalles (ASSM) et de l'association Gestes et Expressions en qualité de représentants des associations.



Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 septembre 2021
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_105
Date de la décision :	2021-09-29 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. MODIFICATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210929-DG21_105-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210929-DG21_105-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
DG21_105.pdf	application/pdf	596515
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210929-DG21_105-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	596515

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2021 à 09h40min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2021 à 09h40min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2021 à 09h40min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2021 à 09h40min27s	Reçu par le MI le 2021-10-01